
Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe



L'Église catholique face à la Révolution française

Camille Fabre, †

Numéro 140, janvier–avril 2005

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1040699ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1040699ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

ISSN

0583-8266 (imprimé)

2276-1993 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Fabre, C. (2005). L'Église catholique face à la Révolution française. *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (140), 11–14.

<https://doi.org/10.7202/1040699ar>

Tous droits réservés © Société d'Histoire de la Guadeloupe, 2005

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

L'Église catholique face à la Révolution française

† R. P. Camille Fabre

L'histoire religieuse de la Guadeloupe sous la Révolution en est l'époque la plus obscure. Elle n'est faite que de quelques événements et de quelques noms qui se sont transmis par tradition. Ils donnent néanmoins le témoignage de la survivance de la foi à travers cette période troublée.

Cependant, rien ne laissait présager, tant en France qu'en Guadeloupe, que la Révolution deviendrait persécutrice. Elle avait été accueillie par tous comme la naissance d'un monde plus fraternel et plus juste.

Le clergé n'avait pas été le dernier à la saluer et à lui donner des gages de sympathie : à preuve, la cocarde qui orne sans retard les couvre-chefs ecclésiastiques, comme l'observe le gouverneur de Clugny. On compta rapidement de nombreux prêtres « patriotes ».

On vit le vice-préfet apostolique des capucins, le père Archange, curé de Basse-Terre, sortir en procession de son église « revêtu de tous les ornements » pour aller, cours Nolivos, bénir l'arbre de la Liberté. « Il a déployé lui-même, dit le chroniqueur, sa voix belle et sonore pour chanter la bénédiction et le *Domine salvam fac Rem-Publicam*. »

Au Moule, c'est aussi un capucin, le père Antoine de Limpach, qui donne à la bénédiction du drapeau tricolore un caractère de solennité qui l'assimile au Saint-Sacrement : exposition, encensement, procession, messe, *Te Deum*.

Te Deum aussi, commandé par le baron de Clugny pour « marquer la communion de tous autour de la glorieuse régénération promise aux Français. »

Les choses commencent à se gâter quand Lacrosse¹, commissaire de la Convention, fait connaître la Constitution Civile du clergé dans les premiers mois de 1793, et d'abord, disparition des délégués de l'évêque de

1. Le capitaine de vaisseau Raymond Lacrosse est envoyé par la Convention pour annoncer la proclamation de la République et contrôler les agents civils et militaires dépêchés par

Rome dans les colonies : ce qui visait les préfets apostoliques, dépendant uniquement pour leur autorité du pape ; suppression des ordres religieux et des vœux monastiques, dès que le clergé des îles, uniquement composé de dominicains, capucins et carmes, n'existe plus ; prestation de serment exigée, confiscation des propriétés de l'Église.

Il s'agissait là seulement de mesures dictées de la métropole pour mettre le pays « sous les formes républicaines. » Sur place, l'assemblée coloniale, dans la nouvelle constitution qu'elle élabore en 1793, établit un chapitre pour la religion, fort succinct d'ailleurs : tolérance religieuse mais refus de tout évêque ou « autre puissance apostolique », choix de tout ministre religieux par le district, dispenses de mariages accordées par l'autorité civile, attribution des biens ecclésiastiques à la colonie.

Privés de toutes directives hiérarchiques, les prêtres se trouvent seuls face à leur conscience : se séparer de Rome, accepter les nouvelles dispositions, s'exiler ou entrer dans la clandestinité. Les positions personnelles vont se préciser suivant le déroulement des événements et le caractère des changements qui s'opèrent.

D'abord, le clergé se voit retirer la tenue de l'état civil². Un trait est tiré après la signature du « cy devant prestre », et la date qu'il a inscrite d'après le calendrier grégorien qualifié de « vieux stile » ou « stile esclave » devient, sous la plume du nouvel officier municipal, celle du calendrier de Fabre d'Églantine qui ouvre, avec ces noms évocateurs et champêtres, l'ère nouvelle de la République Une et Indivisible.

Dépossédés en outre de leurs églises et de leurs biens, les religieux quittent le pays. Beaucoup pensent que l'orage sera bref, ils se contentent d'aller à Saint-Barthélemy, île suédoise neutre, en Dominique ou en Martinique, moins gagnée aux idées révolutionnaires et bientôt occupée par les Anglais. Bien vite, il apparaîtra que la Révolution en est réellement une et qu'elle durera ; alors, on se tournera vers l'Amérique.

Avant de fermer les portes des églises, on a confié à des paroissiens sûrs les vases sacrés, les ornements et les pièces d'orfèvrerie. Plus tard, on retrouvera ainsi la Vierge du Carmel et l'ostensoir donné à cette église par Jacques Barbier en 1704, la croix de procession, la lampe de sanctuaire et le ciboire d'argent des Vieux-Habitants portant les poinçons de Guillaume Loir, orfèvre à Paris, au Pont-au-Change, en 1748.

L'église Saint-François de Basse-Terre devient maison commune, on conserve seulement dans le « centre du culte aboli » la chaire d'où résonnera désormais le nouveau *Te Deum* national, l'hymne des Marseillais. La ci-devant église de Sainte-Anne devient simplement entrepôt de rhum et de sucre.

Quelques-uns estiment sauver l'essentiel en donnant des gages à l'ordre nouveau. Ainsi, le frère Hilaire, curé de Saint-François (Grande-Terre), informe publiquement la municipalité que, pour se conformer « aux décrets de l'Assemblée nationale relativement aux réguliers », il se

l'Assemblée législative. Il arrive aux Antilles le 1^{er} décembre 1792 et, en raison de la situation politique de la Guadeloupe dominée par les planteurs, il s'installe à Sainte-Lucie. Les patriotes ayant repris le pouvoir, Lacrosse, revêtu d'un bonnet rouge, débarque à Pointe-à-Pitre le 5 janvier 1793.

2. En fait, dans les communes où un prêtre était resté, l'état civil fut transmis à un civil à l'arrivée de Victor Hugues.

sécularise et pour ce, reprend son nom de famille, Joram, puis prête serment « d'être fidèle à la loi et à la République Française, d'observer inviolablement ses fonctions, de faire personnellement son service, de défendre la constitution jusqu'à la dernière goutte de son sang. » C'est dans cette disposition d'esprit qu'il décèdera « en son pavillon » le 11 juin 1796.

Usant de son nouveau droit, la municipalité de l'Anse-Bertrand requiert le citoyen Gobard de venir desservir la paroisse. Il s'agit du bénédictin Dom Barthélemy Gobard que l'on trouve, sans explication, curé de Port-Louis à cette époque.

Ainsi en est-il des prêtres « jureurs ». En fait, ils n'obtiennent qu'un sursis et bientôt, ils rejoindront les autres dans l'exil, à moins qu'ils ne choisissent une autre vocation : ainsi ce religieux, autrefois missionnaire en Guadeloupe, troquant la barbe de capucin contre celle de pirate en devenant corsaire, s'il faut en croire un document espagnol de 1794 relatant ses exploits dans cette reconversion inattendue. Par contre, nul cas connu de « déprêtrisation ».

Anne Pérotin-Dumon estime que la moitié du clergé souscrivit au serment, quitte à se rétracter par la suite. Il en reste un tout petit nombre à refuser l'exil ou la compromission. Le mystère est grand autour de leurs noms et de leurs ministères et, dans l'état actuel des connaissances, il faut être très prudent.

On cite le père Lassalle qui continua à Basse-Terre la présence sacerdotale et la célébration de la messe chez la citoyenne Capdeville, angle du cours Nolivos et de l'actuelle rue M. Martin, distribuant ensuite les sacrements aux malades et la communion qu'il portait dans sa besace avec son casse-croûte ; le père Girolani, dans les bois de Pointe-Noire, surnommé le « petit père » à cause de sa taille ; l'abbé Roux, dans la région du Lamentin ; l'abbé Foulquier, ex-curé de Bouillante, vénérable d'une loge difficile à localiser dans la clandestinité. Tous ressurgiront lors de la Restauration après 1800.

Plus mystérieux encore, cet abbé de Rousselet, venu des États-Unis alors que d'autres s'y réfugiaient, et que Victor Hugues expédia à la guillotine.

Le nom du Fouquier-Tinville de la Guadeloupe vient d'être prononcé. Ce Marseillais au verbe sonore et haut, libérateur du pays, proclamateur de l'abolition de l'esclavage, est aussi le pourvoyeur de la guillotine et l'instigateur de la Terreur en Guadeloupe.

Il avait fait ses premières armes d'accusateur public auprès du tribunal de Rochefort, à l'école de Fouché : « un fluide fauve et répulsif s'échappait de sa personne qui faisait frissonner », tel nous le décrit un contemporain. Il règnera quatre années sur la Guadeloupe, de façon aussi sanguinaire que Robespierre, puis on le retrouvera en Guyane, restaurateur de l'esclavage. Il y mourra, lui jadis jacobin fanatique, ultra royaliste.

Ayant pourchassé planteurs et fanatiques, c'est pourtant lui qui libèrera un certain abbé Préjean, prêtre déporté qui, au retour du bagne s'arrêtera en Guadeloupe pour y restaurer le culte que Victor Hugues avait détruit pour le remplacer par une religion nouvelle.

À la liturgie, en effet, s'étaient substituées les cérémonies patriotiques : prestations de serment, plantations d'arbres de la Liberté. Aucune tentative ne semble avoir été faite pour l'introduction du culte constitutionnel, alors que Saint-Domingue eut pour évêque un ami de l'abbé Grégoire,

Guillaume Mauviel³. Encore moins ici de culte décadaire, d'Être Suprême ou de Théophilantropie.

Les fêtes religieuses étant supprimées, ce sont les événements républicains que l'on célèbre : ainsi la fête de l'abolition de l'esclavage ou de la royauté, celle de la souveraineté du peuple. Cortèges, drapeaux, musique, rassemblements patriotiques accompagnés de danses et suivis d'un frugal repas « d'où les noirs soucis et chagrins sont bannis » : ainsi le veut Victor Hugues « pour marquer les événements mémorables sans qu'aucun charlatan malveillant ou scélérat, tels sorciers, prêtres et médecins, viennent troubler ces instants de bonheur par des momeries ou des grimaces comme messes et processions du temps du fanatisme et de la superstition ».

Le même Victor Hugues donne à Paris l'assurance formelle qu'il n'y a plus à Basse-Terre, ni église, ni messe, ni procession. Les baptêmes sont devenus naissances et les sépultures des décès. Les mariages restent des mariages, mais ce sont des contrats civils. Les nouveaux nés reçoivent les prénoms de Marat, Thermidor, Décadi, Germinal. À Sainte-Anne, on trouve même une petite fille prénommée Sans-Jupe ! On a débaptisé les communes de Saint-François, Sainte-Anne et Sainte-Rose : elles sont devenues Égalité, Fraternité et Tricolor⁴. Victor Hugues relève quand même le peu d'enthousiasme et de participation à ces festivités nouvelles.

C'est donc bien peu de choses que l'on peut dire de l'Église catholique face à la Révolution. Cela suffit quand même, tout en souhaitant en savoir d'avantage, pour constituer un témoignage authentique de la persistance de la foi à travers la tourmente.

SOURCES :

- Pérotin-Dumon (Anne), *Être patriote sous les tropiques*, Basse-Terre, Société d'histoire de la Guadeloupe, 1985.
- Lacour (Auguste), *Histoire de la Guadeloupe*, Basse-Terre, 1855-1860, 4 vol.
- Guilbaud (Abbé L.), *Les étapes de la Guadeloupe religieuse*, Basse-Terre, Imprimerie catholique, 1935.
- Fabre (Père Camille), *Dans le sillage des caravelles. Annales de l'Église en Guadeloupe, 1635-1970*, Évêché de la Guadeloupe, 1976.

3. À propos de ce personnage, voir Debien (Gabriel), *Guillaume Mauviel, évêque constitutionnel de Saint-Domingue (1801-1805)*, Basse-Terre : Société d'histoire de la Guadeloupe, 1981.

4. D'autres communes ont été débaptisées, comme Pointe-à-Pitre, devenu Port-de-la-Liberté, ou celles dont le nom rappelait la défunte monarchie : Port-Louis s'appelle désormais Port-Libre, et Saint-Louis de Marie-Galante reprend son ancien nom de Vieux-Fort qui s'était maintenu juste pour une section.